



REGLEMENT

'A LA RENCONTRE DE L'HERAULT' est une randonnée permanente, à vocation purement touristique, organisée par le Comité Départemental de Cyclotourisme de l'Hérault.

Pour sa réalisation aucun délai n'est fixé. Le point de départ pourra être choisi en un lieu quelconque situé sur l'itinéraire : cet endroit sera considéré comme lieu d'arrivée. Le sens de rotation est laissé au libre choix des participants.

Les contrôles s'effectueront par apposition d'un timbre humide dans les emplacements prévus à cet effet sur la carte de route. Si vous ne trouvez personne pour apposer un tampon, avec le nom de la localité, sur votre carte, vous pouvez prendre une photo du panneau de la localité, AVEC votre vélo posé devant. Il ne sera tenu aucun compte des impossibilités de contrôle en cas de passage de nuit.

La seule contrainte est de circuler à vélo.

Les participants doivent se conformer aux prescriptions du code de la route, aux arrêtés préfectoraux ou municipaux.

Le cyclotouriste désirant effectuer la randonnée en fera la demande aux moins 3 semaines à l'avance.

Il devra adresser :

- le bulletin d'inscription dûment rempli et signé
- le montant des droits d'engagement
- une attestation d'assurance pour les non licenciés
- une autorisation parentale pour les moins de 18 ans

La randonnée terminée, la carte de route sera renvoyée à l'organisateur pour homologation.

Les droits d'inscription sont fixés à 10 € et 5 € pour les licenciés FFCT.

Le paiement se fera par chèque bancaire à l'ordre du CoDep de l'Hérault.

BPF - BCN

Hérault : Fraisse sur Agout, Le Caylar, Minerve, Mourèze, Saint Guilhem le Désert, Sète

Gard : Blandas (ou Navacelles)

29 cols
